

**Aux membres du Comité de la Piscine
intercommunale de l'Alzette (PIDAL)**

Helmsange, le 29 novembre 2024

Convocation du Comité

Le Bureau prie les membres du Comité, en vertu de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, d'assister à une réunion du Comité qui aura lieu **mardi 17 décembre 2024 à 17h30** (salle de réunion de la Direction, 37, rue des Prés, L-7246 Helmsange).

Ordre du jour

Séance publique

0. Approbation de l'ordre du jour de la séance
1. Information du Bureau
2. Discussion et approbation du rapport de la séance du Comité du 13 novembre 2024
3. Création d'un poste de « salarié polyvalent » à tâche complète (100%) et sous le statut du salarié à tâche manuelle pour les besoins du département PIDALpool
4. Fixation de la rémunération du poste de salarié à tâche manuelle à raison de 100% pour les besoins du département PIDALpool (« salarié polyvalent »)
5. Création de deux postes d'esthéticienne/masseuse à tâche complète (100%) et sous le statut du salarié à tâche manuelle pour les besoins du département PIDALspa
6. Fixation de la rémunération des deux postes de salarié à tâche manuelle à raison de 100% pour les besoins du département PIDALspa (esthéticiennes/masseuses)
7. Questions des membres du Comité
8. Divers

Les documents y afférents sont à la disposition des membres du Comité au secrétariat de la Piscine intercommunale de l'Alzette (PIDAL).

pour le Bureau de la Piscine intercommunale de l'Alzette (PIDAL)



François Sauber
Président



Serge Steinmetz
Secrétaire